

Et l'article 5 de cette même loi applicable, et auquel se réfère l'arrêté en conseil qui a instauré la Commission d'enquête McDonald, stipule, et je cite:

Les commissaires ont, pour contraindre les témoins à comparaître et à rendre témoignage, les mêmes pouvoirs que ceux dont sont revêtues les cours d'archives en matières civiles.

Alors le point que je veux faire, monsieur le président, en faisant état de ce préambule de la décision du Conseil privé d'instaurer une Commission royale d'enquête, c'est le 6 juillet dernier, la raison pour laquelle j'ai fait état des faits contenus dans ce préambule et de la Loi sur les enquêtes pour démontrer que l'opposition erre en disant que cette commission n'a pas tous les pouvoirs pour faire la lumière sur les incidents reprochés à une section de la GRC. J'ai voulu rétablir ces faits parce qu'il est important qu'on analyse la situation dans une juste perspective.

Dans une fable intitulée: La Montagne qui accouche d'une Souris, La Fontaine a dit, et je cite:

Une montagne en mal d'enfant
Jetai une clameur si haute
Que chacun au bruit accourant
Crut qu'elle accoucherait sans faute
D'une cité plus grosse que Paris
Elle accoucha d'une souris.

Quand on n'a pas les scandales qu'on veut, on se crée ceux qu'on peut! Et, grâce aux moyens extraordinaires de diffusion et de grossissement offerts par nos media modernes, la taupinière devient bientôt montagne. C'est ainsi que la petite Histoire interprétera sans doute, après un recul approprié, le débordement de vertueuse indignation auquel nous assistons à propos du prétendu «Scandale de la GRC», et qui me semble plutôt servir à camoufler une exhibition de basse démagogie et de partialité politique.

Le vrai scandale de la GRC, ce n'est pas tellement les faits dont on l'accuse, si répréhensibles qu'ils puissent paraître, que l'exploitation forcée qui en est faite dans le but non seulement d'embarrasser le gouvernement en place mais de discréditer et de salir une institution qui, malgré ses erreurs, reste l'une des plus dignes de confiance de notre société.

Monsieur le président, les paroles que je viens de rapporter sont celles qui ont été écrites par un citoyen ordinaire et qui ont été rapportées dans un journal des Cantons de l'Est le 10 novembre 1977.

La population, monsieur le président, est maintenant indignée de l'allure et de la tournure que prend ce débat qui a été soulevé par les partis d'opposition. Il y a des procédures à la Chambre qui permettent à l'opposition de faire valoir son point et je n'ai rien à ce qu'elle les utilise d'une façon complète. Cela est dans les règles parlementaires. Cependant, lorsqu'on en arrive à un abus de procédure, lorsqu'on est obligé dans l'intervalle de deux semaines et demie d'utiliser presque tous les jours, sans exception, la période des questions orales et presque toutes les motions faites en vertu de l'article 43 du Règlement pour attaquer systématiquement la crédibilité de la Gendarmerie royale du Canada, quand l'opposition juge absolument nécessaire de requérir et d'utiliser un débat d'urgence comme elle l'a fait le 31 octobre jusque très tard dans la nuit pour attaquer systématiquement et discréditer la Gendarmerie royale du Canada, quand l'opposition en plus de cela, fait inusité, utilise son propre chef pour venir assister à ce qu'on appelle communément un *late show*, à six heures, en raison d'un ordre spécial de la Chambre pour le mois de novembre, pour encore une fois dénigrer systématiquement la Gendarmerie royale du Canada.

Sécurité

Lorsqu'on utilise aujourd'hui, monsieur le président, cette journée réservée à l'opposition pour encore une fois blâmer et attaquer de façon systématique la Gendarmerie royale du Canada, alors que l'opposition si elle avait été plus objective, plus sensible aux besoins de la population, elle aurait profité, l'opposition, de ce temps aujourd'hui pour discuter d'économie ou, puisque nous sommes le 15 novembre, de l'unité canadienne, monsieur le président...

M. La Salle: On va en parler de l'économie!

M. Pinard: Monsieur le président, j'entends hurler le député de Joliette (M. La Salle). Il sait très bien aujourd'hui que nous sommes le 15 novembre, et il a une belle occasion de parler d'unité canadienne, mais son parti l'oblige à dénigrer la Gendarmerie royale du Canada.

M. La Salle: On ne critique pas la Gendarmerie royale du Canada, mais bien le gouvernement. Lisez la motion!

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre! La parole est à l'honorable secrétaire parlementaire du président du Conseil privé.

M. Pinard: Monsieur le président, l'opposition a eu une très belle occasion, il n'y a pas tellement longtemps de démontrer sa bonne foi dans toute cette affaire. L'opposition a eu la plus belle chance de démontrer la grande confiance qu'elle prétend avoir aujourd'hui, en retard, en la Gendarmerie royale du Canada.

On se souvient, monsieur le président, il n'y a pas tellement longtemps, que tout à coup on a découvert deux supposés appareils qui devaient servir à l'écoute électronique dans deux bureaux des députés de l'opposition, savoir dans le bureau du député de Central Nova (M. MacKay) et dans celui du chef de l'opposition officielle (M. Clark). Et comment se fait-il, monsieur le président, qu'on a jugé à ce moment-là opportun de requérir et d'utiliser les services d'une firme privée d'enquêteurs peu connus de Toronto pour manipuler, analyser et faire rapport en premier lieu sur ces prétendus appareils d'écoute électronique, alors qu'on aurait très bien pu recourir à la Gendarmerie royale du Canada? Pourquoi l'opposition n'a-t-elle pas profité de l'occasion pour manifester sa confiance...

Une voix: C'est une honte!

M. Pinard: ... dans la Gendarmerie royale du Canada qui était mieux équipée et qui aurait très bien pu trouver ces prétendus objets, les analyser et présenter un rapport à la Chambre dès le début, monsieur le président.

Une voix: On tenait à avoir une agence privée!

M. Pinard: Monsieur le président, je déplore qu'on ait utilisé en l'occurrence les services d'une agence privée, de préférence aux services de la Gendarmerie royale du Canada, et fait assez bizarre, cette agence privée n'a découvert ces prétendus objets que dans deux bureaux de députés de l'opposition. Subséquent, cette Chambre a entrepris une enquête, et près d'une centaine de bureaux ont été visités, non pas par cette agence privée de Toronto, mais par les services de sécurité de la Chambre des communes, monsieur le président: on n'a pas entendu parler d'appareils servant à l'écoute électronique dans d'autres bureaux que ceux du député de Central Nova et du chef de l'opposition. Je comprends les soupçons du premier ministre du Canada (M. Trudeau) lorsqu'il a mentionné à nouveau qu'il doutait de la provenance de ces objets. Je le comprends très bien, monsieur le président! Mais ce qui me